

EDITO du MAIRE

Madame, Monsieur,
Chère Doyssacoise, Cher Doyssacois,

En 2024, nous avons pu réaliser de nombreux projets pour maintenir notre commune comme un lieu de vie agréable et convivial.

- Entretien des bâtiments (Église, Mairie, Cimetière)
- Début de rénovation du petit patrimoine
- Maintien d'une voirie praticable
- Réserves « incendie »
- Finalisation du déploiement de la fibre numérique pour tous (éligibilité totale prévue pour le 27 février 2025).

En 2024, les multiples élections, les débats politiques d'une rare violence, les incertitudes économiques, les conflits sociaux et les actualités internationales sont, vous en conviendrez, assez stressants, la pression médiatique et les réseaux sociaux n'aidant vraiment pas à se détendre !

En 2025, dernière année complète avant les prochaines élections municipales de mars 2026, nous continuerons à travailler sur les mêmes bases et sujets en y ajoutant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la mise à jour de la sécurité des ERP (Établissement Recevant du Public) communaux (Salle des fêtes et église).

Notre situation financière est très saine et même enviable avec très peu de passif et une trésorerie largement positive.

La population communale estimée par l'INSEE est stable, les départs (principalement des décès) étant compensés par les arrivées de familles. Nous en aurons confirmation début 2026 lors du recensement très précis effectué cette fois sur le terrain.

Je remercie encore et encore vivement les adjoints, les conseillers municipaux, la secrétaire de mairie, et les membres des associations locales pour leur implication et leur travail remarquable.

Nous communiquons avec vous le plus souvent via divers outils accessibles à tous : site internet, Panneau Pocket, courriels, SMS, panneau d'affichage et la Gazette de Doissat.

Par ailleurs, en mairie, nous pouvons également gratuitement vous aider ou vous dépanner pour des conseils en bureautique (scan de document, impression, déclaration en ligne, etc.) et n'hésitez pas à nous questionner pour toute information complémentaire ou éclaircissement sur certains sujets tels que la fibre, le PLUI, Panneau Pocket, etc.

Enfin, face à la diminution du nombre de participants à l'après-midi « arbre de Noël » et aux difficultés des plus âgés à assister à un dîner de Noël en soirée, nous avons décidé, l'an passé, de repenser ces festivités et de proposer à la place un déjeuner communal de la nouvelle année.

Malheureusement absent pour raison personnelle le dimanche 19 janvier 2025, les membres du Conseil Municipal et du Comité des fêtes ont été ravis d'y accueillir un grand nombre d'entre vous ! et je crois que les présents ont apprécié !

Un peu tardivement, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à tous une très bonne santé et mes meilleurs vœux de bonheur pour cette année 2025.

LA GAZETTE DE DOISSAT

Janvier – Janvier

2024 - 2025

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------|----|
| Édito | 1 |
| Actualité mairie | 2 |
| Cérémonie | 5 |
| Repas estival | 6 |
| Noël 2024 | 8 |
| Repas "galette des rois" | 9 |
| Octobre Rose | 10 |
| CR conseils municipaux | 11 |
| Informations utiles | 24 |
| Site de la mairie | 28 |

Publication : Commune de DOISSAT

Date : 21 février 2025

Tirage : 15 exemplaires papier
70 exemplaires digitalisés

Réalisation : MB - BL

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de mettre en lumière l'importance des petits travaux au sein de notre village. Ces travaux, bien que modestes, jouent un rôle crucial dans l'amélioration de notre cadre de vie et le renforcement de notre communauté.

Les petits travaux, qu'il s'agisse de l'entretien des espaces verts, de la réparation des chemins et routes ou de la peinture des infrastructures contribuent à embellir notre village. Ils permettent de créer un environnement agréable et accueillant pour tous.

La réalisation de ces travaux décidés lors des différents conseils municipaux s'est étalée durant toute cette année 2024.

Les travaux d'infrastructure les plus importants concernaient surtout le bâtiment de la mairie avec le décapage et traitement du pignon ouest, la peinture des volets en façade nord et l'amélioration du confort avec une meilleure isolation des deux appartements par le changement des menuiseries.

Quant à l'église les travaux se limitaient à une rénovation des portails d'entrée et d'un retable.



Intérieur et extérieur, l'usure du temps se fait sentir sur toutes les créatures et objets. La porte d'entrée et des chapelles de l'église ont eu besoin d'un coup de propreté.

L'entreprise DELRIEUX de St Laurent la vallée était en action au portail de l'église tandis que le retable dans la chapelle à la Vierge Marie était rénové par l'entreprise 3FoisBois de Doissat.

Ponçage et lasurage pour remédier à l'usure du temps. Des travaux qui n'étaient pas un luxe quand on compare l'état avant/après



C'est dans la période pré-Toussaint au columbarium que l'angle du mur d'enceinte du cimetière fut également rénové ainsi que la fontaine.



Les deux chefs d'entreprise au travail.

ACTUALITÉ - MAIRIE

En complément des travaux de ravalement de la mairie il fut procédé à la mise en place de carreaux de carrelage "anti dérapant" sur l'escalier nord.



En ce qui concerne la voirie, le plus gros du travail, outre les travaux classiques saisonniers de fauchage et la dépose de point à temps des chaussées de la commune fut le goudronnage du nouveau chemin du "haut Coustalier" et la réhabilitation de la fontaine de "La Sudrie". A noter aussi l'installation d'une nouvelle signalisation de limitation de tonnage au lieu-dit Bosredon en provenance du village de Marminiac.

Après la réfection de la fontaine de la Sudrie en octobre 2023 il était nécessaire de déverser le trop plein de celle-ci. Chose faite le 30 janvier 2024 par la pose d'une buse souterraine de la fontaine au pré voisin dont le propriétaire acceptait les eaux propres.



Un bon curage était nécessaire avant la rénovation de la fontaine.



Mise en place de la buse souterraine.



La création d'une réserve incendie est une initiative essentielle pour améliorer la sécurité, tant au niveau des infrastructures que pour la protection des personnes et des biens. En effet, une réserve incendie permet de garantir un accès rapide à des ressources suffisantes en cas d'incendie, notamment en période de sécheresse ou lors de pics d'activité pour les services de secours. Elle témoigne d'une prise de conscience collective sur l'importance de la sécurité et de la protection de notre environnement.

C'est pourquoi lors du conseil municipal du 16 février 2024 a été prise la décision d'installer au lieu-dit de Babirot une bache souple d'une capacité de 120M³ d'eau. Cette réserve parera aux risques incendie pour le secteur sud de la commune. Elle vient en complément d'une liste de 8 points d'eau répartis sur la commune.



Début juin 2024 pour la préparation de l'emplacement.



Début août pour la mise en place de la bache et son remplissage via le réseau d'irrigation agricole.



Courant 2025 l'emplacement sera délimité et protégé par une clôture.

Comme chaque année devant le monument aux morts du village. Les cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre ont rassemblé quelques fidèles. Ces deux cérémonies du souvenir nous permettent d'honorer les citoyens de Doissat morts pour la France lors des deux guerres 1914 et 1945.



←Départ du cortège de la mairie vers la stèle commémorative. Le 8 mai 2024.

Dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts.



Cérémonies du recueillement avec la minute de silence, les sonneries militaires et les lectures de messages des différentes autorités.



L'apéritif offert par la mairie clôture cette matinée du souvenir.



La collecte lors de ces 2 cérémonies a permis de reverser 160 euros de dons au profit de l'association "Bleuets de France".

Le soutien de l'association "Bleuets de France" est possible également sur le site internet

<https://www.bleuetdefrance.fr/>



REPAS ESTIVAL – JUILLET 2024

C'est le 28 juillet 2024 qu'eut lieu le repas estival du village. Nous étions 112 personnes pour ce repas qui est un moment de convivialité et de rencontres lors de l'été. En alliant bonne nourriture, bonne compagnie et une atmosphère joyeuse cet évènement a été soigneusement pensé pour que tous les invités passent un moment inoubliable. Sincèrement merci pour votre forte participation.



Été, soleil et bonne cuisine : la recette parfaite pour des souvenirs inoubliables !



Des saveurs fraîches et des rires partagés, voilà l'essence de l'été !



REPAS ESTIVAL – JUILLET 2024



Cette soirée s'est achevée par un bal que MUSIC-DUO groupe pop/rock a animé. Ambiance d'un bal chaleureux et multigénérationnel.



La tombola du "Panier mystère" se déroula en milieu de repas. Une cagnotte de 172 euros fut récoltée dont une partie sera reversée au bénéfice du regroupement scolaire de Saint Pompon.

2024, année des J.O oblige il y a eu 3 lauréats. C'est un podium 100% féminin qui s'est approché du juste prix.

Bravo à elles!



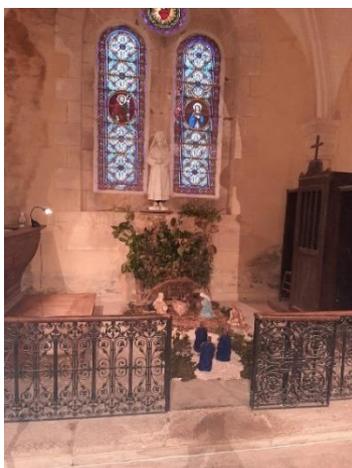
Malgré nos moyens modestes, cette année encore cette festivité a été une réussite appréciée. C'est un repas de produits frais préparés et cuisinés par les membres du comité des fêtes qui vous a été proposé.

Un merci particulier à Claudine pour la préparation et sa mise à disposition de son four pour la cuisson des tomates farcies ainsi qu'à Nadia qui a préparé tout son samedi les flans du dessert.

Décorations et crèche Noël 2024



A l'initiative de Neyla, Elise, Lionel et Michael, une crèche a été installée dans la chapelle de l'église Saint Hilaire de Doissat et une visite de la crèche a également été organisée le samedi 14 décembre 2024 à partir de 17h00. Café, Thé, Chocolat chaud et petits gâteaux étaient disponibles sur place.



GALETTE des ROIS – JANV 2025

En ce début d'année 2025, le maire et le conseil municipal ont voulu maintenir un moment de convivialité et de rapprochement avec cette "Galette des rois" le 19 janvier 2025. Associé à ce repas le comité des fêtes a offert un sachet "Chocolats fins" à chacun des invités.



Mr le maire étant absent pour raison personnelle, c'est Jean-Marie, 1^{er} adjoint de la commune, qui nous a présenté les vœux lors de son allocution.

La galette est prête, que la fête commence !



Entre amis ou famille, la galette des rois est toujours un moment de joie



Roi ou reine peu importe, tant que la galette est délicieuse !



Coup de Coudre à Doissat !!!

* Ateliers « Travaux d'Aiguilles » *

Le Comité des Fêtes de Doissat vous propose des ateliers « Travaux d'aiguilles » dont le thème principal est consacré au Patchwork appliqué (mais d'autres se présentent sans problème au gré des envies du moment).

Ils se déroulent dans la salle communale des fêtes de la Mairie de Doissat (Le Bourg)

le jeudi de 14 à 18 heures.

Inscriptions auprès de Claudine Pisko - Courriel: pisko.claudine@orange.fr / Tel. 07 85 95 71 41

N'hésitez pas à partager et diffuser ces informations autour de vous.

À très bientôt avec votre dé à coudre.



Atelier proposé par l'APARD - Comité des Fêtes de Doissat



Coudre des banderoles dans des tons de rose peut également être une belle manière de soutenir la cause "Octobre Rose". Merci à l'atelier "Coup de coudre" pour son investissement en ce moi d'octobre 2024.



Notre atelier "Travaux d'aiguilles" est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre pour partager des moments de convivialités autour d'une tasse de thé et d'échanges de techniques diverses et variées.



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 16 Février 2024

Ouverture de la séance à 18h02 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Alain WINGDICH, Robert DAURIAT.

Absent avec Procuration : Michel DUMAS a donné procuration à Lionel BOISSY

Absent excusé : Frédéric LASSIGNARDIE

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Décembre 2023**

Le compte rendu du dernier conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1- Délibérations**Délibération renouvellement adhésion 2024 convention SPA**

La commune de Doissat, ne disposant pas de fourrière, a souhaité confier depuis quelques années à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Bergerac le soin d'accueillir et de garder, conformément aux dispositions des articles L 211-24 à L 211-26 du Code Rural, les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire.

Afin d'assurer l'accueil des animaux, les obligations de gestion de la fourrière et participation des frais de capture et de transport, le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées est fixé à la somme de 1€ par an et par habitant, soit pour l'année 2024 la somme de 104€ TTC.

Approbation du conseil à l'unanimité

Délibération pour mandat au Centre de gestion de la Dordogne (CDG24)

Le CDG24 propose de négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lance la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil :

- Décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- Donne mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1^{er} janvier 2025.
- Autorise le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Approbation du conseil à l'unanimité

Délibération « Elu Rural Relais de l'Égalité » et désignation d'un élu relais au sein du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'action « Elu Rural Relais de l'Égalité », lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Celle-ci a mis en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à des guides pratiques et de formations à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal de Doissat soutien cette action, et désigne Monsieur Lionel Boissy comme « élu rural relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

Approbation du conseil à l'unanimité

2- Divers

- SDE 24 – Convention 2026-2028

Le groupement d'achat d'énergies arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Le SDE invite la commune à renouveler sa candidature avant le 29 février 2024 afin de négocier un contrat à des prix compétitifs pour la période 2026-2028. Il a été répondu à cet appel.

- SPANC 2022

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif est paru. Celui-ci est consultable en mairie ou en ligne sur le site de la mairie.

- Menuiseries logements communaux

Pour donner suite à l'ajout d'une menuiserie non reprise dans le 1^{er} devis et après contrôle d'une autre ayant une dimension erronée, Mr le Maire informe le conseil que le montant du devis de la Société Pascal VENTELOU doit être actualisé. Le nouveau montant est de 5 367€ H.T., ce qui reste bien inférieur au devis de la concurrence.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour valider le devis.

- Plan Communal de Sauvegarde

Toutes les communes peuvent être confrontées à des risques majeurs, c'est-à-dire des phénomènes naturels ou technologiques dont les conséquences sont catastrophiques pour la collectivité. C'est pour cela que la commune doit se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci est surtout basé sur la protection et la gestion des personnes sinistrées. Le P.C.S. viendra en soutien aux différents services de secours.

Un groupe de travail a donc été créé afin d'écrire le Plan Communal de Sauvegarde. Les membres en sont :

- Jean-Marie GILET
- Michaël BOULARD
- Francis Ringenbach
- Stéphane LACOSTE

○ Convocation CCID

Les membres de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) seront convoqués le samedi 23 mars 2024 à 11H30.

○ Réunion CCVDFB Commission Voirie (J-M GILET)

Le nombre des prestations des employés communautaires a relativement augmenté.

La commission voirie de la COM-COM n'a pris aucun engagement au sujet de l'entretien des routes communautaires pour 2024.

Un état des lieux du parc de matériel met en évidence un parc vieillissant et/ou en mauvais état.

○ Travaux envisagés en 2024

- Réalisation d'une réserve incendie au lieu-dit Babiôt.
- Un devis a été demandé pour la réfection de l'angle du mur du cimetière (angle Colombarium)
- Réfection des marches de la mairie (côté parking)
- Peinture des volets des logements communaux (côté nord)
- Restauration du sol du retable de l'église
- Nettoyage du pignon de la mairie (côté cuisine)

○ Réunion incendie

Une réunion s'est tenue au lieu-dit Babiôt, en présence d'un responsable du SDIS, du propriétaire et de Jean-Marie GILET. Elle a permis de définir l'emplacement le plus judicieux pour l'installation d'une bâche souple qui servira de réserve d'eau pour la défense incendie du secteur.

Un devis doit être demandé pour l'aménagement de cet emplacement.

○ Point avancement La Gazette de Doissat

La Gazette de Doissat est en cours de finalisation et devrait être publiée dans les prochains jours.

Prochaine réunion du Conseil : Samedi 23 mars 2024 à 17h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H12





CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 13 Avril 2024

Ouverture de la séance à 17h00 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE.
 M. Cathy LACOSTE, secrétaire de la mairie est également présente.

Absents excusés : Francis RINGENBACH, Frédéric LASSIGNARDIE
 Procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à M. DAURIAT Robert

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Février 2024

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Bruno LALLIER et Cathy LACOSTE détaillent tous les comptes 2023 pour le budget et le compte administratif et présentent le résultat dans ce tableau de synthèse (le détail des chapitres sera disponible sur le site de Doissat).

Compte administratif

| Budget général CA 2023 | | Dépenses | Recettes | Soldes |
|-------------------------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Exécution | Fonctionnement | 84 061.73 | 119 529.51 | 35 467.78 |
| | Investissement | 2 553.76 | 45 638.82 | 43 085.06 |
| Reports | Fonctionnement | 0.00 | 80 463.83 | 80 463.83 |
| | Investissement | 43 203.32 | 0.00 | -43 203.32 |
| Total | | 129 818.81 | 245 632016 | 115 813.35 |

| | | | | |
|-----------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat global | Fonctionnement | 84 061.73 | 199 993.34 | 115 931.61 |
| | Investissement | 45 757.08 | 45 638.82 | -118.26 |

| | | | | |
|-----------------|----------------|------------------|-------------|-------------------|
| RAR | Fonctionnement | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| | Investissement | 25 000.00 | | -25 000.00 |
| Résultat cumulé | Fonctionnement | 84 061.73 | 199 993.34 | 115 931.61 |
| | Investissement | 70 757.08 | 45 638.82 | -25 118.26 |
| | Total cumulé | 154 818.81 | 245 632.16 | 90 813.35 |

Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Robert DAURIAT, conseiller municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur le Maire s'étant retiré.

Le Conseil vote à l'unanimité (9 voix) l'approbation du Compte Administratif 2023.

Approbation du Compte de Gestion 2023

En présence du Maire, M. Bruno LALLIER, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du Compte de Gestion (10 voix).

Affectation des Résultats d'Exercice 2023**Résultat de fonctionnement**

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | +35 467.78€ |
| Résultats antérieurs reportés | +80 463.83€ |
| Résultats à affecter | +115 931.61€ |

Solde d'exécution de la section d'investissement

| | |
|---|-----------------|
| Résultat de l'exercice | +43 085.06€ |
| Résultats antérieurs reportés | -43 203.32€ |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001 Déficit) | -118.26€ |

| | |
|---|--------------------|
| Solde des restes à réaliser d'investissement | -25 000.00€ |
| Besoin en financement | +25 118.06€ |

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| Report en fonctionnement R002 | +98 813.35€ |
|--------------------------------------|--------------------|

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2023, les membres du Conseil Municipal décident de reporter sur l'exercice 2024 :

- **Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 25 118.26€**
- **Au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme 98 813.35€**
- **Au compte D001 (Déficit d'investissement reporté) la somme de -118.26€**

Vote à l'unanimité pour l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 (10 voix)

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Le conseil municipal souhaite maintenir le taux des taxes pour l'année 2024 à l'identique que celui de 2023 :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Taxe Foncière : | 31.21% |
| Taxe Foncière (non bâti) : | 32.89% |
| Taxe d'habitation : | 7.05% |
| CFE : | 12.10% |

Approbation du Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif établi pour l'année 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépense et recette : **182 659.28€**

Section d'investissement

Dépense et recette : **97 218.26€**

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité (10 voix)

Divers

Monsieur Jean-Marie GILET réalise un état des lieux des travaux réalisés en 2023 et les travaux prévus pour l'année en cours.

- Les dépenses de fonctionnement allouées à la CCVDFB ont augmenté, cela étant dû aux nombreux travaux réalisés. (Travaux de maçonnerie, Curage de fossés, Fontaine, Carrelage des marches de l'escalier de la Mairie, etc...)
- Le SDIS est venu contrôler les points d'eau de la commune, et tout est conforme.
- Les travaux pour l'installation d'une bache à eau de défense incendie à Babirot vont commencer prochainement par une phase de terrassement.
- Des devis ont été demandés à l'entreprise de peinture DELRIEUX, pour peindre les volets des logements communaux coté parking et pour lasurer les 2 portes des chapelles de l'église.
- Des travaux vont être commandés pour la réfection de l'angle du mur du cimetière (côté colombarium).
- Des actions de point à temps, goudronnage, et effacement de racine seront réalisés dans le courant de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.



CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 23 Mai 2024

Ouverture de la séance à 18h05 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE.

Absents excusés : Francis RINGENBACH, Frédéric LASSIGNARDIE

Procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à M. DAURIAT Robert
M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2024**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

- **Délibération modificative affectation des résultats**

Lors de sa saisie, ces deux montants ont été reportés de façon erronée sur la délibération 2024-06. Elle doit donc être corrigée comme suit :

- Besoin en financement 25.118,26€ au lieu de 25.118,06€
- Report en fonctionnement R002 90.813,35€ au lieu de 98.813,35€

Le CR du Conseil du 13 avril 2024 transmis et affiché dans la foulée ne comportait aucune erreur de saisie.
Vote à l'unanimité (10 voix)

Délibération nom du chemin menant aux pompes depuis le Coustalier

Pour donner suite à la construction d'une nouvelle habitation devant avoir prochainement son entrée principale sur le chemin, il est devenu nécessaire de le nommer et de l'inclure dans l'adressage de la commune.

Après avoir recherché sans succès un nom utilisé dans l'ancien temps, le « Chemin des Pompes » a été repoussé. Le riverain de ce chemin ayant proposé le « Chemin du haut du Coustalier » et après en avoir débattu, le conseil et le riverain se mettent d'accord sur le nom de « Chemin du haut Coustalier ».

Vote à l'unanimité (10 voix)

Validation choix du fournisseur de la bâche incendie DFCI devant être installée à Babiote

4 devis sont proposés aux membres du conseil municipal :

| | |
|-------------|-----------------|
| - RCY | 3 090.00 € H.T. |
| - CITERNEO | 3 230.92 € H.T. |
| - MADIMAT | 3 499.00 € H.T. |
| - LABARONNE | 3 717.00 € H.T. |

Les membres du conseil choisissent à l'unanimité de retenir le devis de la société RCY et autorise le maire à passer commande.

Convention de mise à disposition d'une surface privée pour l'installation d'une bâche incendie DFCI

Le Maire présente le projet de convention entre la commune de Doissat et le propriétaire, Mr TAILLADE Alain, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une surface pouvant accueillir une bâche incendie de 120 m3 sur un terrain privé dans le cadre de la défense incendie rendue obligatoire dans les secteurs de « Babiote » et « Babiote l'église ».

Après lecture de ce projet, les membres du Conseil autorisent le Maire à proposer cette convention, à la mettre en œuvre et à la signer avec le propriétaire.

Organisation du bureau de vote du dimanche 9 juin 2024

BUREAU DE VOTE
dimanche 9 juin 2024

| SCRUTIN EUROPEEN | | | |
|---|-----------------------|---------------------|--------------|
| CRENEAUX | TITULAIRES | | OBSERVATIONS |
| 8 H 00 à 09 H 30 / 10 H 00 | LALLIER BRUNO | PRESIDENT BV | |
| | BOULARD MICHAEL | ASSESEUR | |
| | BOISSY LIONEL | ASSESEUR | |
| | DUMAS MICHEL | SECRETAIRE | |
| 09 H 30 / 10 H 00 à 12 H 30 / 13 H 00 | LALLIER BRUNO | PRESIDENT BV | |
| | LACOSTE STEPHANE | ASSESEUR | |
| | DAURIAT ROBERT | ASSESEUR | |
| | PISKO CLAUDINE | SECRETAIRE | |
| 12 H 30 / 13 H 00 à 16 H 30 / 17 H 00 | GILET JEAN-MARIE | PRESIDENT BV | |
| | RINGENBACH FRANCIS | ASSESEUR | |
| | WINGDICH ALAIN | ASSESEUR | |
| | PISKO CLAUDINE | SECRETAIRE | |
| 16 H 30 / 17 H 00 à 18 H 00 | GILET JEAN-MARIE | PRESIDENT BV | |
| | LACOSTE STEPHANE | ASSESEUR | |
| | LASSIGNARDIE FREDERIC | ASSESEUR | |
| | BOISSY LIONEL | SECRETAIRE | |
| | DUMAS MICHEL | | |

| CONSEILLERS |
|-----------------------|
| BOISSY LIONEL |
| BOULARD MICHAEL |
| DAURIAT ROBERT |
| DUMAS MICHEL |
| GILET JEAN-MARIE |
| LACOSTE STEPHANE |
| LALLIER BRUNO |
| LASSIGNARDIE FREDERIC |
| PISKO CLAUDINE |
| RINGENBACH FRANCIS |
| WINGDICH ALAIN |

| DEPOUILLEMENT | | |
|------------------------|------------------|--|
| PRESIDENT BV | LALLIER BRUNO | |
| SUPPLEANT PRESIDENT BV | GILET JEAN-MARIE | |
| SCRUTATEUR 1 | | |
| SCRUTATEUR 2 | | |
| | | |
| | | |
| SECRETAIRE 1 | | |
| | | |

Divers

Mme Claudine PISKO a un devis de 287,08€ de fleurs et terreau pour réaliser le fleurissement du bourg et des croix de la commune. Ce devis est validé par le conseil. Le fleurissement sera réalisé le samedi 8 juin à partir de 15h30.

La mise en place des 38 panneaux électoraux aura lieu le 26 mai à 9h30 par les conseillers.

Les travaux de changement des fenêtres des appartements communaux et de la porte d'accès à l'escalier depuis l'extérieur sont terminés.

Le fauchage des bords de route a commencé depuis le 22 mai 2024.

Le rebouchage des trous sur les chemins blancs est prévu dès que les conditions météorologiques le permettront.

Jean-Marie Gilet et la responsable des travaux de la CCVDFB ont fait un état des lieux des routes communales le 27 mai 2024

Un devis pour la réfection du socle du retable de l'église doit être demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

**CONSEIL MUNICIPAL**
Compte Rendu de la Séance du 8 août 2024

Ouverture de la séance à 18h05 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Alain WINGDICH, Francis RINGENBACH, Stéphane LACOSTE.

Absent excusé : Robert DAURIAT

Absent : Frédéric LASSIGNARDIE

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2024**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibérations**- Délibération motion éolienne d'Orliac**

Après de nombreux échanges sur le sujet, cette délibération est ajournée à une date ultérieure.

ATCHOUM (Nouvelle solution de mobilité sur le territoire)

Ce nouveau moyen de mobilité est décrit via le lien ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=7cndgUCIJV8>

Cette nouvelle solution locale de covoiturage en milieu rural permettra prochainement aux personnes qui n'ont pas de solution de mobilité de profiter des déplacements de certains conducteurs.

Les référents de la commune de Doissat qui se sont désignés pour aider à l'utilisation de ce nouveau service sont :

- Lionel BOISSY et Jean-Marie GILET

Renouvellement du Contrat de location du copieur multifonction

Le contrat se terminant au mois de septembre 2024, la société BSI a présenté une nouvelle offre pour une durée de 5 ans.

Le montant pour cette nouvelle offre est de 227€ H.T par trimestre soit 908.00€ H.T. par an, alors qu'auparavant le tarif était de 276.20€ H.T. par trimestre soit 1104.80€ H.T. par an.

L'ensemble du conseil valide la nouvelle proposition.

Réserve incendie de « Babirot »

La citerne souple a été mise en place le 08/08/2024 avec l'aide des propriétaires de l'emplacement, de deux agents de la CCVDFB et des membres du conseil municipal.

Le remplissage des 120m3 est en cours via le réseau d'irrigation.

Un grillage de protection sera mis en place courant septembre 2024.

Fibre optique

Périgord Numérique prévoit une ouverture officielle de la commercialisation de la fibre optique (Internet très haut débit) sur la commune de Doissat vers fin septembre 2024.

Attention, d'ici là ne faites aucune confiance aux démarchages physiques ou par téléphone car c'est la mairie seulement qui informera les habitants de cette commercialisation.

Périgord Numérique proposera également des réunions d'information sur le territoire de la communauté de communes.

PLUI

Le PLUI est en phase finale. Actuellement les textes et règlements sont relus minutieusement et corrigés si besoin par les maires de la CCVDFB. Ensuite, d'ici fin d'année, il y aura une présentation publique et il devrait être publié au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Signalisation routière

Faisant suite à notre demande d'il y a deux ans, un nouveau panneau de signalisation a enfin été mis en place au lieu-dit Bosredon par le département. Cela permet de renforcer la sécurité de cette intersection en orientant mieux les automobilistes vers Prats-du Périgord et Doissat.

Travaux

- Le devis de l'entreprise 3 fois bois a été validé pour la réfection du socle sur lequel repose le retable de l'église.
- Le devis de l'entreprise Delrieu a été validé pour la remise en lasure des portes de l'église et la peinture des volets des logements communaux côté parking.
- Des actions de point-à-temps auront lieu au mois de septembre 2024.
- De petits travaux d'entretien de la cuisine de la salle des fêtes vont être réalisés.
- L'installation d'une VMC dans le local archives est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.


CONSEIL MUNICIPAL**CONSEIL MUNICIPAL**
Compte Rendu de la Séance du 11 Octobre 2024

Ouverture de la séance à 18h15 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Alain WINGDICH, Frédéric LASSIGNARDIE, Robert DAURIAT, Stéphane LACOSTE.

Procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à Robert DAURIAT.
Absent excusé : Francis RINGENBACH

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 08/08/2024**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibérations**- Délibération réactualisant la longueur de la voirie communale**

Vu les articles L2334-1 à L2334-3 du CGCT

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée.

Suite à la création, en mai 2024, d'une nouvelle voie se nommant « chemin du Haut Coustalier » partant de la route de la Plaine et arrivant à la route de la Croix, une mise à jour du linéaire des voies communales est nécessaire.

Le linéaire de voirie représente un total de 33835ml appartenant à la commune soit 891ml en plus.

Vote à l'unanimité (11 voix)

- Micro-Folie Périgord Noir

A l'initiative de Pays de Belvès et de Saint Cyprien, la CCVDFB (Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède) porte depuis le 1^{er} Mars 2024 le dispositif Culturel numérique « Micro-Folie Périgord Noir » qui prend place alternativement dans les deux communes centres du territoire. Celle-ci s'adresse aux familles, enfants, adolescents, enseignants, public scolaire, personnes âgées qui souhaitent voyager dans l'histoire des Arts : du patrimoine local aux chefs d'œuvres internationaux.

En 2025, le dispositif sera pérennisé et prendra place dans le territoire de la CCVDFB avec une dimension intercommunale, s'adressant à l'ensemble des habitants.

Il convient de régler par convention les modalités entre l'EPCI CCVDFB et ses communes membres et notamment la participation financière qui est de 3€ par habitant.

Cette convention est pour une durée d'un an.

Le Conseil APPROUVE les modalités de la convention de service commun relatif à la Micro-Folie Périgord Noir, et AUTORISE le Maire à signer la Convention et à engager les démarches nécessaires.

- SIAEP SUD PERIGORD

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP SUD PERIGORD.

Ce rapport 2023 est consultable en mairie, sur le site Internet communal et sur Panneau Pocket.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

- **Motion Projet Eoliennes**

L'adoption de cette motion avait été ajournée lors du précédent conseil du 08/08/2024, les membres du conseil souhaitant prendre une période de réflexion afin d'approfondir le sujet.

Aujourd'hui, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal s'oppose au projet de parc éolien d'Orliac, de Mazeyrolles et Sainte-Foy-de-Belvès et adopte la motion ci-jointe.

Pour information, une réunion publique organisée par la société IBERDROLA devrait avoir lieu le 6 novembre à Orliac.

- **Suppression - Création de Poste**

Suite à l'avis favorable pour la promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans quotas, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal décide :

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (9h/35h)
- La création d'un poste au grade de rédacteur à temps non complet (9h/35h)

Vote à l'unanimité (11voix)

- **Points d'eau incendie**

Par arrêté du maire en date du 09 octobre 2024, ces deux nouveaux points d'eau incendie (PEI) créés par la commune et validés par le SDIS24 ont répertoriés :

- N°12 Routes des Calvaires (Babiot)
- N°13 La Combe Haute (Le Mitanet)

- **Prévoyance**

Le CDG24 à lancer un appel d'offre afin de mettre en place un organisme de prévoyance (obligatoire) pour les employés communaux. La MNT a été retenue et sera mise en place à compter du 01 janvier 2025 après la prise en compte de la pré-délibération de la commune par le CDG (Centre de Gestion).

- **CFU (Compte Financier Unique)**

La mise en place du CFU offre plusieurs avantages :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifié les processus administratifs entre l'ordinateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le conseil municipal approuve la décision du maire de mettre en place le CFU dès le 1^{er} Janvier 2025 pour les comptes 2024.

Divers

- Le fauchage des bords de route est en cours et les pistes forestières seront réalisées courant Octobre 2024.
- Le point à temps sera réalisé dès que les conditions météorologiques le permettront.

- Les travaux de peinture des volets des logements communaux, de la porte de l'église et des sacristies ont été réalisés par l'entreprise DELRIEUX.
- Une journée de nettoyage de l'église doit être planifiée.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie l'atelier « Coup de Coudre » pour son investissement pour décorer le bourg de Doissat dans le cadre d'Octobre Rose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.



CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 6 décembre 2024

Ouverture de la séance à 18h15 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Robert DAURIAT, Stéphane LACOSTE.

Procurations : Michel DUMAS a donné procuration à Lionel BOISSY
Frédéric LASSIGNARDIE a donné procuration à Robert DAURIAT
Claudine PISKO a donné procuration à Bruno LALLIER

Absent : Alain WINGDICH

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 11/10/2024

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

- **Délibération Adhésion convention de participation pour le risque Prévoyance du CDG24.**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance », à hauteur minimum de 7€ par mois et par agent.

Le Maire précise que la collectivité avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG24, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Le Maire propose, l'adhésion de la collectivité pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025. Il propose de fixer à 12.00€ par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif prévoyance conclu entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT-REYLENS.

Vote à l'unanimité (10 voix)

- **Délibération Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24.**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal par 10 voix Pour acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine du CDG24.

- **Délibération sur la modification des statuts du SIVOM**

Monsieur le Maire, fait part au Conseil municipal de la modification de l'article 3 alinéa 3 des statuts du syndicat à vocation multiple (SIVOM) de Belvès (Transport scolaire).

Article 3 - Alinéa 3 : il a pour but l'organisation de la commande d'abri d'élèves pour le compte des communes adhérentes au syndicat. Ce dernier participant sous forme d'aide financière fixée par l'agent délibérant, à l'achat d'abri d'élèves fait par la commune.

Celui-ci n'ayant pas de moyen matériel et personnel, l'implantation est réalisée par la commune concernée et mis à disposition du syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent la modification des statuts du SIVOM à l'unanimité (10 voix)

- **Délibération Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Montant du budget investissement 2024 = 94.500 € moins 25.000 € de RAR « Restes à Réaliser » soit 69.500 €. Le quart des dépenses autorisées à être engagé, liquidé et mandaté représente donc la somme de : **17.375 €**

Vote à l'unanimité (10 voix)

- **Révision des loyers des logements communaux**

Les contrats de location des logements communaux ont été signés :

- Le 1^{er} juin 2008 (IRL 2^{ème} trimestre) pour le Studio pour un loyer mensuel de 200 €
- Le 1^{er} septembre 2010 (IRL 3^{ème} trimestre) pour le T3 pour un loyer mensuel de 280 €

Depuis ces dates et contrairement aux clauses des baux signés, les loyers mensuels de ces logements n'ont jamais été révisés selon l'indice de référence des loyers (IRL).

Vu que ces logements et les parties communes ont récemment bénéficié d'une isolation par la toiture ainsi que de nouveaux ouvrants double vitrage, Mr le Maire propose d'appliquer la clause de révision des loyers (IRL) mais sans rétroactivité comme suit :

Pour le Studio :

- Application de la révision du loyer à compter du 01 janvier 2025 en prenant comme Indice de Référence du Loyer (IRL) le 2^{ème} trimestre 2024 soit 145,17 comparé à celui du 2^{ème} trimestre 2023 soit 140,59.
- Augmentation du loyer selon la formule suivante 145,17 divisé par 140,59 multiplié par 200,00 €, le loyer mensuel passant donc à deux cent six euros et cinquante deux centimes (206,52€).
- Décide d'appliquer par la suite la révision de ce loyer dès publication de l'IRL du 2^{ème} trimestre de l'année en cours.

Pour le T3 :

- Application de la révision du loyer à compter du 01 janvier 2025 en prenant comme Indice de Référence du Loyer (IRL) le 3^{ème} trimestre 2024 soit 144,51 comparé à celui du 3^{ème} trimestre 2023 soit 141,03.
- Augmentation du loyer selon la formule suivante 144,51 divisé par 141,03 multiplié par 280,00 €, le loyer mensuel passant donc à deux cent quatre-vingt six euros et quatre-vingt onze centimes (286,91€).
- Décide d'appliquer par la suite la révision de ce loyer dès publication de l'IRL du 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

Le Conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité (10 voix) ces augmentations qui prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

Divers

Repas Communal du 19 Janvier 2025

Le Maire propose les différents choix de plats proposés par « Les traiteurs du Céou » afin de définir le menu du repas communal 2025.

Commission voirie

Cette commission aura lieu le 9 décembre 2024.

Elle permettra de faire un bilan de l'année 2024 ainsi que d'exposer les perspectives pour l'année 2025.

Point à temps

La mise en place du point à temps a pu être réalisée dans de bonnes conditions météorologique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



FRELONS ASIATIQUES



Les reines frelons commencent à quitter leurs lieux d'hibernage pour créer leur nid primaire.

Ressortez vos pièges de l'an passé dès maintenant et jusqu'en avril-mai (il en reste quelques-uns à dispo en mairie ou fabriquez-en un facilement avec une bouteille en plastique).

Privilégier les endroits où un nid était présent l'an dernier. Idée recette pour appâter les frelons et les guêpes :

½ l d'eau + 3 cuillères de sucre ou miel + 50/70 ml de vinaigre rouge ; Ou bien: vin blanc doux ou adouci avec sucre ou miel + 20/30 ml de sirop de menthe.

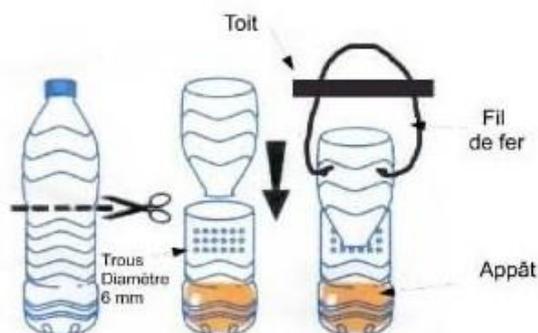
Astuce : Il est extrêmement important de vérifier périodiquement les pièges et ce qui a été capturé : en effet, en raison de certains facteurs, l'appât peut perdre de son efficacité et il est très important de le renouveler, de le remettre à neuf, de remplacer toute la bouteille ou d'insérer un nouvel appât dans la bouteille déjà utilisée. Préparer un appât dans une bouteille déjà utilisée pour la capture et vidée, c'est garder une partie de la vieille odeur et rendre le piège plus attrayant pour l'insecte.

Une reine de frelon asiatique piégée

=

Un nid en moins

Piège à frelons asiatiques



Atchoum

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?



ATCHOUM EST UNE SOLUTION DE TRAJET SOLIDAIRE ET DE COVOITURAGE.

Votre communauté de communes met en place Atchoum, une plateforme de mise en relation entre Passager et Conducteur pour faire du covoiturage et du transport solidaire à la demande. Rdv médicaux, activités de loisirs, faire ses courses, se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche, ...

CONDUCTEUR OU PASSAGER INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

0 806 110 444

Service gratuit + prix appel



www.atchoum.eu

Mentions Légales: ASSOCIATION ATCHOUM - 38 route De Toulon 83381 Alcoume-Ber-Montmaux - SIRET 890 005 210 00021

SOLUTION PROPOSÉE PAR



Avec le concours de



INFORMATIONS UTILES

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE SERVICE PUBLIC DE LA FIBRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

LA FIBRE CHEZ VOUS



CONNEXIONS SIMULTANÉES
NAVIGATION RAPIDE



TÉLÉPHONIE INTERNET
ILLIMITÉE



TV ULTRA HD
SERVICES ET JEUX EN LIGNE

Vous avez des questions ?

Sur votre ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE ?
Sur les OPÉRATEURS qui proposent des abonnements ?
Sur l'INSTALLATION DE LA FIBRE chez vous ?...

Renseignez-vous



www.nathd.fr
(Test d'accès à la fibre)

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel





Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE





Vous avez des questions sur la rénovation ou l'amélioration de votre logement ?

Besoin de conseils techniques ou d'informations sur les aides financières ?

Renseignements
05 53 45 44 62



En 2025, un conseiller vous reçoit avec ou sans RDV

ESPACE FRANCE SERVICE DE SAINT CYPRIEN :

Vendredi 07 Février
Ven 04 Avril
Ven 06 Juin
Ven 01 Août
Ven 03 Octobre
Ven 05 Décembre

ESPACE FRANCE SERVICES DU PAYS BELVES :

Vendredi 07 Mars
Vendredi 02 Mai
Vendredi 04 Juillet
Vendredi 05 Septembre
Vendredi 07 Novembre

**Permanences
de 9h30 à 12h**





Commune de Doissat

à votre service

Mairie de Doissat
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83
email : mairie@doissat.fr

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sans rendez-vous le vendredi matin** de 9h30 à 12h00.
Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **uniquement sur rendez-vous le mercredi matin** de 9h30 à 12h00
Vous pouvez aussi nous contacter et faire une demande par messagerie à l'adresse mairie@doissat.fr

Depuis le 01 janvier 2022, vous pouvez envoyer par messagerie votre demande d'autorisation d'urbanisme numérisée - permis de construire (PC), Demande préalable (DP) - sur cette adresse qui y est dédiée exclusivement administratif@doissat.fr

*Application "PANNEAU POCKET" » disponible sur portables/smartphones.
Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette*

- Tous les Conseils Municipaux
- Toutes les Gazettes de Doissat
- Informations importantes
- L'Agenda des activités et des manifestations
- Des informations sur la commune



Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie mairie@doissat.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.